

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1^{er} Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents :
Objet : REGIE "MARCHE MOTO"
-FONDS de CAISSE-

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 25	
votants 28	

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
Mmes ROUX, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET,
RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et
BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par
Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé :

M. DOUCET.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle que la Commune a mis en place une régie pour assurer la collecte des redevances d'utilisation du domaine public perçues à l'occasion des "Marchés à la Moto".

Il précise que le fonctionnement de cette régie, l'importance des sommes collectées nécessitent de disposer d'un fonds de caisse permettant la perception de fonds en plusieurs points du marché.

Il propose d'adopter au règlement de la régie, la création **d'un fonds de caisse d'un montant de 5.000 F.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
- Vu la régie de recettes mise en place pour permettre l'encaissement des recettes correspondant aux droits de place perçues à l'occasion des "Marchés à la Moto",

.../...

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27.09.1984 instituant une régie de recettes pour les encaissements des droits de place du "Marché à la Moto",
- Vu l'avis favorable de Madame le Comptable Public,
- Décide d'adjoindre au règlement de la régie définie ci-dessus, **la création d'un fonds de caisse d'un montant de 5.000 F,**
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 Février 2000
- de la publication, le 8 Février 2000
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 Février 2000